

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	64 (1991)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Le quartier de Boissonnet : le point de vue du maître d'ouvrage
<b>Autor:</b>	Collomb, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129143">https://doi.org/10.5169/seals-129143</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE QUARTIER DE BOISSONNET

## LE POINT DE VUE DU MAITRE D'OUVRAGE

# B

oissonnet ne prétend pas être un quartier au sens premier de ce mot. Il est avant tout un ensemble d'habitations favorables au développement des activités humaines et des échanges sociaux qui ne trouvent plus place dans les autres secteurs de la vie.

Le temps de la réflexion devrait nécessairement, dans chaque opération, précéder toute détermination à une action dépassant la répétition mécanique connue mais surannée. Dans la foulée d'une expansion explosive, la réflexion a trop souvent été écourtée sous prétexte d'économiser ce qui ne devrait jamais l'être. Il faudrait avant tout saisir la chance unique de bâtir, pour proposer des modèles nouveaux tant dans leur substance que dans leur forme. Il est en effet difficile de vivre au présent en empruntant un passé inadapté sur le plan de l'architecture.

Pour la Cité de Boissonnet, le travail d'analyse et de préparation représente le fondement essentiel de la démarche qui a mené au bon choix : celui qui n'est pas corrompu par le caractère irrationnel et superficiel d'une mode éphémère.

Les raisons de ce choix proviennent de la pondération à partir des besoins

tout en leur fixant un ordre de préséance.

Il a fallu rechercher un optimum entre tous les aspects variés d'une addition de contraintes, afin d'écartier l'indifférence et la banalité.

Le résultat de la démarche s'adresse en particulier à des familles avec enfants dont l'intégration devrait être facilitée.

En l'occurrence, la Cité de Boissonnet devrait être une sorte d'oasis de verdure et de soleil offrant un refuge réparateur et roboratif formant une entité à la mesure de l'homme.

Une réunion d'appartements dont les particularités en font de «petits chez-soi» rigoureusement organisés; voici ce qui forme ensuite des jardins, des ruelles, des rues, des places et des immeubles volontairement conçus pour contribuer au bien-être

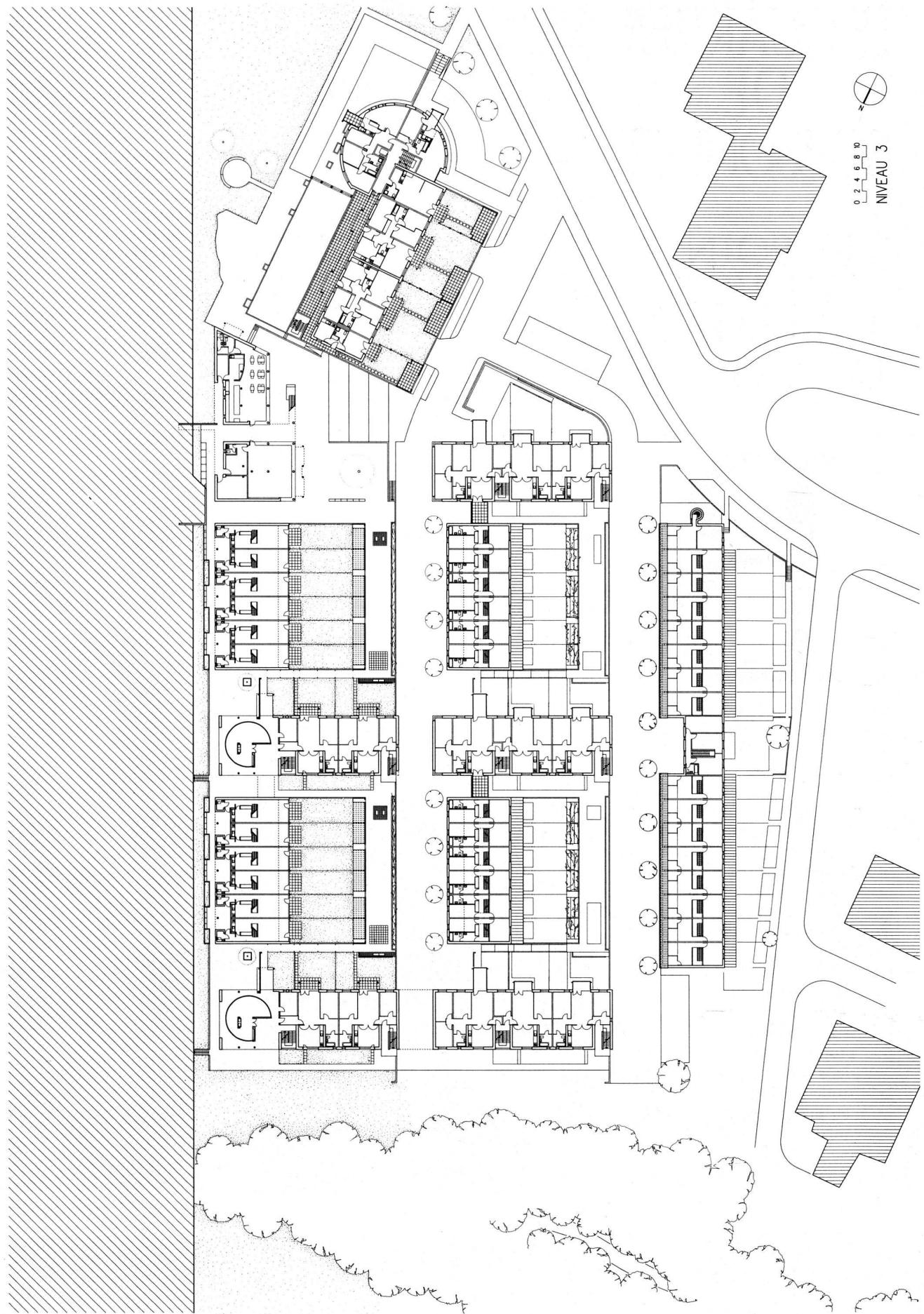
des occupants. Trouver un quartier qui est plus qu'un simple pâle de maisons et qui rejoint la notion de vie en collectivité.

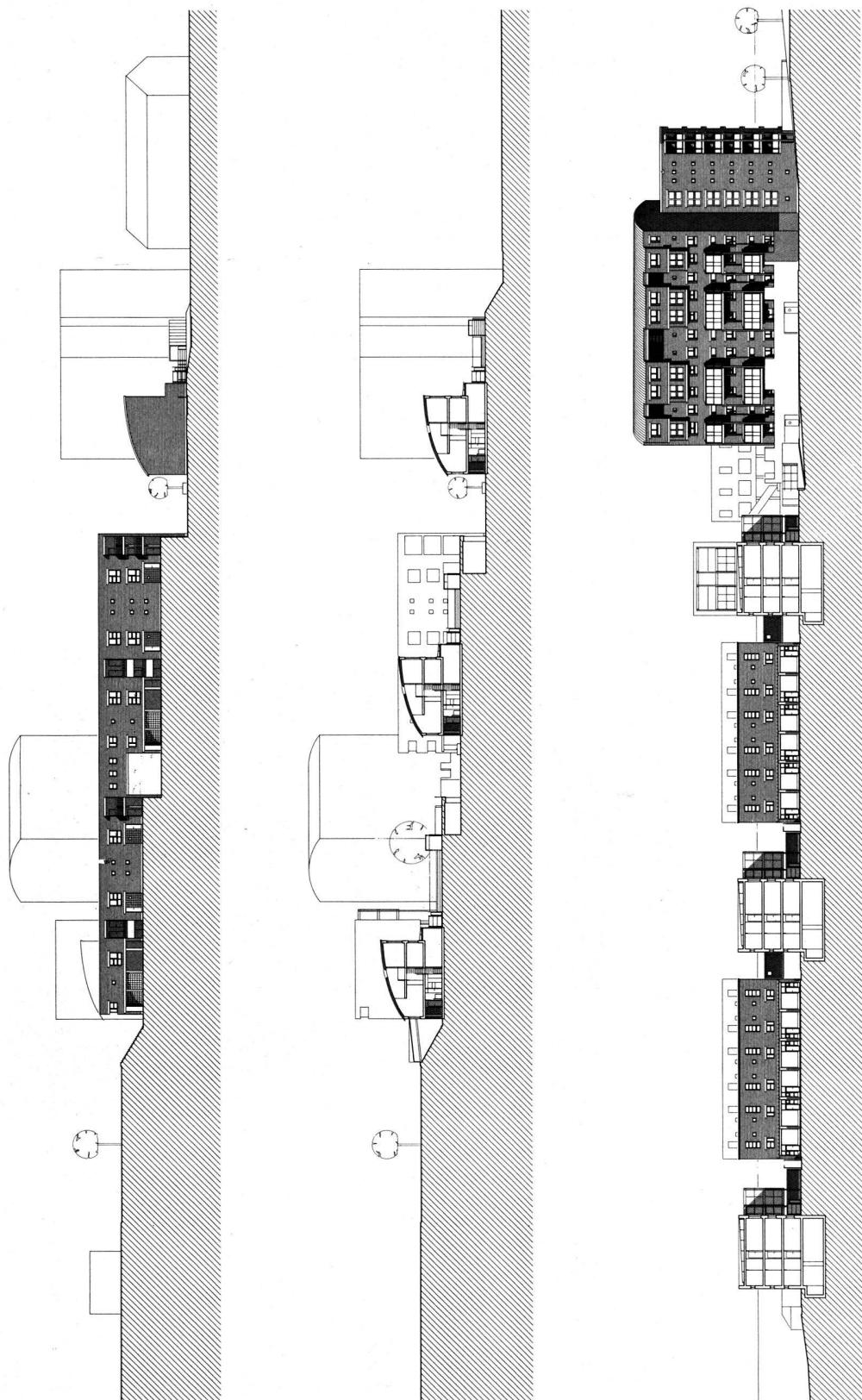
Les autorités de la ville de Lausanne et nos interlocuteurs cantonaux ont été sensibles à ces conditions de base. Nous les remercions chaleureusement d'en avoir favorisé l'éclosion.

Le Conseil d'administration de la société coopérative «Le Logement salubre» et sa Direction ont su entretenir et nourrir le feu sacré qui était indispensable au développement de ces constructions et à leur maintien. Qu'ils en soient vivement remerciés.

H. Colomb  
*Président du Conseil d'Administration  
de la  
SC Le Logement salubre, Lausanne*







0 2 4 6 8 10  
FACADES  
COUPES 1

